



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 35 du règlement n° URB-408 relatif à la démolition d'immeubles, qu'une demande de certificat de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- Adresse de l'immeuble concerné – 27, chemin Rivière-Delisle Sud (lot : 1 688 278)


L'objet de la demande se résume comme suit:

- Autoriser la démolition d'un immeuble résidentiel (unifamilial) de deux étages ainsi que deux bâtiments accessoires, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec garage intégré.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, soit Madame Chantal Paquette à l'adresse courriel : greffe@coteau-du-lac.com

Le comité de démolition statuera sur la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 53, rue Venise à sa séance publique du **29 avril 2024 à 18h30**, au Pavillon Wilson sis au 4B rue Principale à Coteau-du-Lac. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 17^e jour du mois d'avril 2024



Chantal Paquette, OMA
Greffière